



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 04 septembre 2025

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Cédric DESPOUYS (LAMOTHE), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Claude LACOSTE (MEILHAN)

#### Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES), Séverine GALLAIS (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Claude LACOSTE, Alain DUPAU (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Laurent CIVEL, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Evelyne COURROS

#### Représentés :

Sylvie DUBOURG DAUGREILH représenté par Cédric DESPOUYS (LAMOTHE)

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres afférents   | 34 |
| Nombre de membres en exercice | 34 |
| <u>Présents</u>               | 21 |
| <u>Pouvoirs</u>               | 5  |
| <u>Votants</u>                | 26 |

**N° DEL20250911-008**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LE DEPLACEMENT AU 107EME CONGRES DES MAIRES DE FRANCE**

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes souhaite organiser un déplacement pour les élus du Pays Tarusate au 107<sup>ème</sup> Congrès des Maires, qui se déroulera à Paris du 18 au 20 novembre 2025.



Dans ce cadre, proposition est faite que la CCPT prenne en charge les frais de déplacement et d'hébergement d'un élu par commune, soit 17 personnes maximum au total.

Dans le cas où une commune souhaiterait la participation d'un élu supplémentaire, il lui appartiendra de supporter les frais de déplacements et d'hébergement afférents.

Dans le cas où les élus seraient accompagnés de leur conjoint(e), il leur reviendra d'assumer personnellement les frais afférents.

Il est par ailleurs envisagé que la Directrice Générale des Services de la CCPT prenne part à ce déplacement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

La prise en charge, par la Communauté de Communes, du déplacement au Congrès des maires 2025, comprenant transport en train et hébergement, à raison d'un élu par commune maximum et pour la Directrice Générale des Services de la CCPT.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Laurent CIVEL**